

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MÉRCREDES ET SAMEDIS

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE au Journal, chez A. LAYTOU, imp. en mandat sur a poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

LOT, AVEYRON, CANTON, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET TARN-ET-GARONNE :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 12 fr. ; Trois mois, 7 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 12 fr. ; Trois mois, 7 fr.

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> du mois.

**PRIX DES INSERTIONS**

**ANNONCES,**  
25 centimes la ligne

**RÉCLAMES,**  
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

DATE	JOURS	FÊTE
24	Dim.	Septuagésime
25	Lundi	C. de s. Pa.
26	Mardi	s. Polycarp.
27	Mercr.	s. Jean-Cr.

FOIRES.	LUNAISONS.
Monteuq, Loubressac.	☉ D. Q. le 2, à 7 h. 48' du mat.
Anglars, St-Projet.	☾ N. L. le 9, à 7 h. 55' du mat.
Cazals, Puybrun.	☉ P. Q. le 15 à 11 h. 15' du soir.
	☾ P. L. le 25, à 10 h. 12' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

DÉPART. LEVÉE DE BOITE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, Figeac, Brives, Tulle.	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	(Montauban, Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir.	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat), Cabrerets (St-Géry), Castelnau-de-Montratier, Limogne	7 h. du s.

Cahors, le 20 Janvier 1864.

### BULLETIN

La discussion sur la réforme commerciale, a été terminée par un vote de 122 voix contre 26, sur 148 votants.

D'après les avis recueillis dans les départements, les souscriptions à l'emprunt de plus fortes sommes de banque demandent, à elles seules, la moitié des titres, soit 150 millions.

Le ministère espagnol vient de subir un échec, dans la discussion sur la question de réforme constitutionnelle. Le vote par article lui a été refusé par 93 voix contre 53. Le président du conseil des ministres a demandé que le vote définitif fût ajourné au lendemain. — Dans la matinée du 16, le ministère a donné sa démission à la reine. — Un nouveau ministère est formé ; mais il n'est pas considéré comme définitif.

En Italie, l'opinion n'a cessé de s'émouvoir du dernier complot qui a été découvert à Paris. — Après une adresse votée à l'unanimité à l'Empereur des Français par le comité central de la société nationale italienne, viennent les protestations de plusieurs conseils municipaux ; toutes témoignent leur indignation contre d'odieuses assassins qui déshonorent le nom Italien.

Une enquête vient d'être ordonnée à Berne, par le conseil fédéral sur les faits relatifs au complot des quatre Italiens qui pourraient compromettre les intérêts de la Suisse.

Le Times se préoccupe des bruits d'après lesquels le complot découvert à Paris aurait été ourdi sur le sol anglais. Nous empruntons à l'article de cette feuille les passages suivants :

Notre traité d'extradition avec la France comprend les tentatives d'assassinat ; si Greco et ses associés s'étaient sauvés en Angleterre, après une pareille tentative, nous eussions été obligés de les livrer. Il serait vraiment étrange que leur chef ne fût sujet à

l'extradition, ni passible de la justice anglaise. Nous sommes loin de préjuger la question de sa culpabilité ou même de supposer l'existence d'aucune espèce de complot ; que ce soit en France l'objet d'enquêtes régulières et légales. Mais dans nos conjectures sur le résultat probable, gardons-nous d'atténuer la tentation offerte à des forcenés, sachant que tant et de si graves intérêts sont attachés à une seule vie... Cette fois, il n'y aura probablement pas lieu à une erreur diplomatique, et s'il est prouvé que la conspiration contre la vie de l'Empereur est réelle, qu'elle a été organisée sur le sol britannique, nous serons alors à même de voir ce que nous devons à notre propre honneur.

Le même journal publie une lettre de Mazzini niant tout rapport avec les quatre Italiens arrêtés à Paris, et qu'il ne leur a donné ni armes ni argent. Mazzini admet cependant qu'il connaît Greco.

Les députations continuent de présenter leurs hommages au duc Frédéric : le 15, les pasteurs holsteinois se sont fait représenter. Le duc leur a fait l'accueil le plus bienveillant.

Au banquet donné à Copenhague, le 14 janvier, aux membres de la Diète, le Roi a déclaré que son but principal était la liberté et l'indépendance du Danemark. Les hommes de la classe 1860-61, libérés par le sort du service militaire, ont été appelés sous les drapeaux.

Une correspondance de Varsovie, publiée par le Morning-Post, révèle les moyens employés par les Russes pour obtenir des Adresses de loyauté :

« Tandis que d'un côté la Pologne est ravagée par le pillage et la destruction, de l'autre on extorque des adresses auxquelles on appose des signatures d'enfants et de personnes imaginaires. Cette extorsion d'adresses est une honteuse comédie jouée en plein jour et dont tous les incidents ont été prévus et réglés d'avance. Ces adresses signées sous le bâton rappellent une caricature russe qui a paru durant la guerre de Crimée. Un soldat réveille ses camarades endormis en leur distribuant d'énergiques coups de fouet. Un passant lui demande ce qu'il fait : « Je réunis des soldats pour une expédition contre l'ennemi, » répond le soldat. Les adresses sont signées précisément de la même manière. Ceux qui refusent de signer sont envoyés en Sibérie ou fustigés. Telle est la façon dont les Russes entendent le suffrage universel. »

tomber malade parce qu'une de ses compatriotes désirait chanter devant vous, sire, et attirer votre auguste attention. Je ne serais pas étonné qu'elle cherchât à la captiver d'une façon plus éclatante. Ces Polonaises sont des patriotes enragées ! L'empereur ne répondit rien : il contemplant la cantatrice, la fière beauté dont l'apparition mystérieuse le tenait sous le charme.

La scène terminée, le rideau tomba. Il se fit un profond silence, et tous les yeux se dirigèrent vers les deux souverains comme pour implorer la permission de donner un libre cours à l'admiration générale.

Soit qu'il comprit ce désir secret, soit qu'il n'écouât que sa propre admiration, le roi leva les mains et applaudit. Ce fut le signal d'un tonnerre d'applaudissements enthousiastes, dominés par les brava ! brava ! de l'empereur.

Le rideau se releva ; la cantatrice reparut et s'avança jusqu'à la rampe, où elle s'inclina profondément. Les manifestations, que son aspect avait ravivées, redoublèrent d'énergie quand on entendit l'empereur crier de sa voix sonore : Brava ! brava !

Le visage de la cantatrice, dont les regards ardents reposaient sur Joseph, s'enflamma ; une vive rougeur couvrit tout à coup ses joues pâles, et, pour réclamer le silence, elle leva un moment ses beaux bras.

Elle fut religieusement obéie ; et chacun de se demander aussitôt avec surprise quelle pouvait être cette fière et mystérieuse personne qui ne craignait pas d'imposer silence à l'enthousiasme de deux têtes couronnées.

Alors le cœur et l'âme de la cantatrice s'exhalèrent dans les accents et dans les paroles du morceau suivant :

La belle reine à l'agonie  
Se débat contre la douleur ;

Le ministère Belge n'est pas encore constitué. Le roi vient de charger de cette délicate mission M. de Brouckère, membre du centre gauche. En attendant la chambre, qui a décidé de ne pas s'ajourner, discute les questions non politiques.

Le Moniteur donne un résumé des nouvelles du Mexique. Le général Bazaine, dans ses dernières dépêches, fait pressentir l'heureuse issue de ses opérations et son retour à Mexico pour la seconde quinzaine de janvier ; l'état sanitaire de sa colonne est excellent. Le rapport du commandant supérieur de la Vera-Cruz constate que dans les Terres-Chaudes il n'existe pas une seule guérilla ; les travaux du chemin de fer sont poussés avec activité ; le commerce de la Vera-Cruz se développe chaque jour ; les bâtiments y arrivent en grand nombre.

Nos correspondances particulières donnent les mêmes renseignements, dit le Constitutionnel. Plus que jamais nous sommes fondés à croire que notre expédition sera menée à une fin des plus heureuses, et que la France en tirera tous les résultats qu'elle peut désirer pour l'honneur de ses armes et pour la sauvegarde de ses intérêts.

Les nouvelles d'Athènes portent que le programme de M. le comte de Sponeck a été accepté comme base de la politique du ministère, et que, par suite, a eu lieu la réconciliation du comte avec M. Bulgaris.

A. LAYTOU.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Rome, 18 janvier. Le Pape a reçu une députation de trois cents catholiques de tous pays qui lui ont présenté une Adresse de fidélité et de dévouement au Saint-Siège, en protestant contre les usurpations sacrilèges.

Pie IX a déclaré, dans sa réponse, qu'il voulait laisser intact à ses successeurs le patrimoine de l'Eglise, qu'il n'accepterait conséquemment aucun arrangement ou traité contraire à ce but, et qu'il avait confiance, non dans la force des armes, mais dans la Providence, protectrice de la justice.

New-York, 5 janvier. Le bombardement de Charleston continue en occasionnant de grands dommages. Les canonnières fédérales se sont emparées des batteries confédérées de la rivière Stono.

Brûlant, sur la terre rouge,  
Coule à flots le sang de son cœur

Contre elle un criminel délire  
A-t-il armé sa propre main ?  
Non, expirante elle peut dire :  
« Pour toi j'ai déchiré mon sein ! »

» Pour toi, liberté tutélaire !  
» Pour vous, justice et saintes lois !  
» La mort ne semble point amère  
» A qui meurt défendant vos droits ;

» Plutôt la mort que l'esclavage :  
» Mieux vaut mourir indépendants  
» Que de laisser pour héritage  
» La honte seule à nos enfants.

» Au sein de la mêlée ardente  
» Mieux vaut un trépas glorieux  
» Qu'une existence triste et lente,  
» Courbés sous un joug odieux. »

Ses maux, sa blessure mortelle  
N'ont-ils point attendri vos cœurs ?  
Votre oreille se ferme-t-elle  
Au cri touchant de ses douleurs ?

Vous qui possédez la puissance  
De la sauver, de la guérir,  
Ayez pitié de sa souffrance ;  
Oh ! ne la laissez pas mourir !

Sauvez la Pologne expirante ;  
Grands médecins, empresses-vous !  
De sa gratitude fervente  
Méritez le tribut si doux.

Elle avait terminé son chant au milieu du plus profond silence ; et maintenant qu'elle s'inclinait, ses regards suppliants fixés sur l'empereur et sur le roi, ce silence n'était pas interrompu par le moindre

applaudissement. Chacun cherchait à découvrir quelle impression avait produite sur les souverains cette scène aussi étrange qu'extraordinaire, et personne ne s'aperçut que la cantatrice avait regagné lentement la coulisse et que le rideau était baissé.

L'empereur se leva vivement et appela d'un signe le maréchal de l'Opéra.

— Comte, lui dit-il, allez demander, de ma part, à cette cantatrice quel est son nom.

— Elle s'appelle la Pologne, sire, dit Kaunitz d'un ton dédaigneux, pendant que le maréchal s'éloignait. N'avais-je pas prévenu d'avance Votre Majesté que cette dame ne s'en tiendrait pas au bouquet ? Je connais ces Polonaises ; tout est pour elles un sujet de coquetterie, et particulièrement le chagrin qu'elles ressentent de l'état de leur pays.

L'empereur ne répondit que par un hochement de tête et un sourire.

— Eh bien, comte, le nom de cette dame ? cria-t-il au maréchal dès qu'il reparut.

— Sire, je n'ai pu l'apprendre. Elle s'était déjà retirée, et personne ne la connaît, pas même le maître de chapelle.

— C'est étrange ! murmura Joseph. Que l'on questionne la Bernasconi ; elle au moins pourra donner des renseignements.

— Pardon, sire, je me suis adressé à la Bernasconi en personne, qui est ici. — Il paraît que ses spasmes l'ont quittée tout à coup, et elle se prépare à chanter elle-même son second air.

— Et que dit-elle donc ?

— Elle prétend, sire, ne pas savoir non plus le nom de la cantatrice. Celle-ci s'est présentée chez elle avec un mot de recommandation du colonel Dumouriez, plénipotentiaire militaire français près de la république de Pologne, dont la signora a fait la connaissance à Paris. Le colonel ne la désigne que comme une Polonaise de naissance illustre et

On lit dans le Morning-Post : Les ministres d'Autriche et de Prusse, à Copenhague, ont présenté au gouvernement danois un ultimatum demandant l'abrogation immédiate de la Constitution de novembre. Ils doivent quitter aujourd'hui, 18 janvier, Copenhague, s'il n'est pas fait droit à leur demande. Ils ont annoncé que, dans ce cas, leurs gouvernements prendraient d'autres mesures. Il est certain que le Danemark ne cédera pas. En cas de guerre, l'Angleterre aura à considérer quelle attitude elle doit prendre pour la protection des traités.

Copenhague, 17 janvier. Un démenti semi-officiel est donné au bruit que le Danemark ait renouvelé les négociations avec la Prusse et l'Autriche.

Copenhague, 18 Janvier. Avant-hier la note austro-prussienne a été remise. Elle demandait le retrait de la Constitution sous un délai de deux jours, en faisant pressentir le départ des ambassadeurs et d'autres mesures s'il n'était pas fait droit à cette demande.

D'après des renseignements puisés à bonne source, le Danemark aurait répondu négativement.

Madrid, 17 Janvier. La démission du ministère a été acceptée. La Reine et appelé le président de la chambre pour entendre son avis.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 20 janvier 1864.

UN ÉPISODE DU RÈGNE DE

## MARIE-THÉRÈSE

NOUVELLE HISTORIQUE

D'APRÈS L. MUHLBACH.

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

2

II

— La chanteuse inconnue. —

(Suite.)

Joseph seul n'avait d'oreille ni pour le chant ni pour la musique ; son attention était exclusivement absorbée par la personne de la chanteuse, dont il s'efforçait de comprendre tous les regards et tous les mouvements.

— C'est elle, je la reconnais, c'est bien elle, murmura-t-il. Excellence, dit-il à Kaunitz, cette cantatrice est la dame qui m'a jeté le bouquet ce matin !

— Ah ! le souvenir à Épéries ! Maintenant tout s'explique : — la Bernasconi a eu la générosité de

La reproduction est interdite.



On croit généralement qu'il sera difficile de constituer un ministère viable.

Une animation très-vive règne parmi les députés. Madrid, 18 Janvier. Le ministère vient d'être nommé : Il est ainsi composé : MM. Arrasola, président, ministre d'Etat; Ferdinand Alvarez, justice; Trupia, finances, Moyano, travaux publics, Benavides, intérieur, général Lerzundi, guerre; Alexandre Castro, outre-mer.

Ce ministère est généralement considéré comme un ministère de transition. Turin, 18 Janvier. Le Diritto publie un manifeste de Garibaldi annonçant la formation d'un Comité unitaire et invitant les Italiens et à se grouper autour de ce Centre unique et à reconnaître son autorité.

Le Diritto a été saisi et délégué aux Tribunaux. L'Italia publie la dépêche du ministre des affaires étrangères à M. Nigra, par laquelle le gouvernement italien déclare accepter le Congrès restreint. — Emprunt italien, 69 francs.

LES INSTITUTRICES PRIMAIRES

Le Sénat, qui entoure l'enseignement populaire d'une si active sollicitude, vient d'en donner une preuve nouvelle en recommandant au gouvernement une pétition qui lui a été adressée en faveur des institutrices communales.

Il s'agit, on le devine, de remédier aux difficultés qui entravent, surtout dans les campagnes, la fonction si méritoire, mais si ingrate des femmes vouées à l'éducation des jeunes filles appartenant à la classe ouvrière. On a tenté divers expédients qui ont amélioré, dans une certaine mesure, la position des institutrices; mais cette position est telle encore que si l'on n'avise pas sans retard et d'une manière efficace, l'enseignement primaire et laïque est menacé d'une ruine absolue.

Loin de nous, certes, la pensée de nous élever contre l'intervention des congrégations religieuses. D'abord elles procèdent de la liberté, que nous réclamons, surtout en cet ordre d'idées, au nom des populations et des familles. Puis elles dispensent un enseignement dont le caractère moralisant ne saurait être entouré de trop de respect et de sympathies. Cependant, il est juste de reconnaître que, dans la plupart des communes rurales, une seule école de garçons étant capable de prospérer, à plus forte raison peut-on dire qu'il est impossible d'y fonder, d'y entretenir plusieurs établissements d'instruction affectés aux jeunes filles. Par la force des choses, là où existent des classes de sœurs, salles d'asiles, écoles, ouvroirs, etc., l'institution analogue, dirigée, placée sous la direction d'une maîtresse laïque, périclité peu à peu jusqu'à décourager les dévouements les plus actifs, les intelligences les plus fortes, les âmes les plus désintéressées.

Examinant la pétition dont il était saisi, le Sénat s'est demandé à quels moyens il fallait recourir pour remédier à un ordre de choses qui trouble le présent et inquiète l'avenir de l'enseignement populaire. Il s'est demandé si la loi de 1850, en n'accordant aux institutrices communales qu'un minimum moyen et annuel de 350 francs, remplit le but que s'est proposé le législateur, et si elle satisfait aux vœux des familles en même temps qu'aux intentions du gouvernement lui-même. Nous ne surprendrons personne en disant que la réponse à ces graves questions est un appel fait à la vigilance du pouvoir, à l'intelligente libéralité des administrations locales.

La commission du Sénat, et avec elle la

haute assemblée elle-même, ont donc insisté pour que les écoles de filles soient, autant que possible, soutenues et encouragées. « Il est vrai, dit-elle, que la loi permet, dans un certain nombre de communes, la réunion des enfants des deux sexes sous la direction d'un même instituteur ou d'une même institutrice, mais en reconnaissant que cet état de choses n'a rien d'irrégulier, en raison des précautions prises pour séparer les sexes. La commission n'hésite pas cependant à exprimer combien les écoles spéciales de filles sont préférables à tous égards, et elle est convaincue que le but constant du département de l'instruction publique est d'en favoriser la création. »

Au cours de la discussion, plusieurs sénateurs, entre autres M. le baron Dupin et le cardinal Mathieu, ont insisté pour que les mesures à prendre en faveur des institutrices laïques, n'aient aucun caractère d'hostilité contre les écoles de filles tenues par des sœurs congréganistes. Toute garantie existe et doit être maintenue de ce côté. Sans doute, une institutrice laïque, mère de famille le plus souvent, a des charges, des obligations beaucoup plus onéreuses que la religieuse vouée à l'enseignement. Nous pourrions citer telle commune où le traitement de deux sœurs de charité ne va pas au-delà de 250 francs tout compris pour chacune d'elles; encore joignent-elles, aux soins de la classe primaire, la garde des malades, la visite des pauvres et, dans certains cas, comme dans la saison où nous sommes, des quêtes pour les indigents. Avec ces 250 francs une institutrice laïque ne saurait vivre, fût-elle célibataire, à plus forte raison si elle est mariée et mère de famille.

Il faut pourtant en venir à bout, sauf l'aide du mari ou des enfants eux-mêmes. L'école religieuse est de droit comme l'école laïque, à l'égard des filles ainsi que pour les garçons. Alors que faire? Chercher par l'accord de la municipalité, du département, des habitants aisés ou riches, à subvenir aux frais de l'une et l'autre écoles. Avec du bon vouloir, on y est parvenu dans beaucoup de communes dont les budgets ne sont rien moins que somptueux. Ce qui s'est réalisé ici peut s'effectuer là. Quant au gouvernement, il ne refuse ni la protection ni les sacrifices qu'on lui demande. Seulement aux mairies qui lui crient : Aidez-nous! Il répond : Faites les premiers sacrifices.

A. BAYVET.

Nous recevons de M. le Maire de Castelnau une lettre renfermant des détails intéressants sur la marche qu'a suivie, dans sa commune, l'expérience relative à la réforme du régime de la boulangerie et les heureux résultats que cette réforme y a produits.

Ces résultats, faciles à prévoir pour les hommes qui ont mûrement étudié les effets de la libre concurrence en matière d'échanges de toute nature, se généraliseront, nous n'en doutons pas, et il est bon qu'ils soient portés à la connaissance des populations. Déjà, sur d'autres points du département, des effets semblables se manifestent, notamment à Cahors et à Figeac.

Au chef-lieu, depuis quinze jours environ, l'impulsion est donnée, la concurrence existe. Une boulangerie s'est établie qui fournit le pain à 1, 2, 3 centimes au-dessous de la taxe pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> qualités. Comme on devait s'y attendre, en moins de deux semaines, l'action de cette concurrence s'est étendue dans des proportions notables. Les acheteurs affluent même des

environs, et plusieurs entrepôts ont dû être établis en ville. Cette boulangerie emploie, nous assure-t-on, de 9 à 10 hectolitres de blé par jour. Il est évident que, l'impulsion étant une fois donnée, elle ne saurait s'arrêter là. Si l'on tient compte des résistances irréfléchies qui s'opposent toujours aux innovations, même les plus heureuses, quand il s'agit de lutter contre des habitudes invétérées, on doit s'attendre à voir se propager, rapidement, cette impulsion favorable au plus grand nombre, aux classes laborieuses notamment, si dignes d'intérêt à tous égards.

Pourquoi ne verrait-on pas se réaliser au centre du département le même progrès que nous constatons sur ses confins, à Castelnau, par exemple, et qui nous vient de Tarn-et-Garonne? A Figeac, d'ailleurs, le pain s'est vendu 5 centimes au-dessous de la taxe.

On peut citer également les cantons de Cazals et de Limogne où le prix de vente est inférieur à celui de la taxe de 2 et 3 centimes.

Les bienfaits de l'essai de réforme, tenté autour de nous, commencent donc à se faire sentir et nous remercions M. le Maire de Castelnau d'avoir bien voulu nous aider dans l'œuvre qui nous incombe et qui consiste à éclairer avec impartialité nos concitoyens, comme aussi nous nous félicitons de voir les esprits d'élites s'associer, avec éclat, aux efforts du gouvernement pour faire tomber les entraves de la routine, entraves qui ont pu avoir autrefois leur raison d'être, et qui, nous le croyons, du moins, sont devenues, aujourd'hui, des obstacles au développement de la prospérité générale.

En ce qui concerne la décentralisation et la part qu'il convient de laisser aux communes dans la direction de leurs affaires, chacun sait par qui l'initiative de l'étude de cette grave question a été prise, et nous n'avons qu'à rappeler, à ce sujet, la lettre de l'Empereur à M. le Président du conseil d'Etat. Personne, plus que nous, ne s'associe à la pensée féconde qui a inspiré ce document. Nous dirons, toutefois, que l'assimilation que M. le Maire de Castelnau croit devoir faire, en terminant sa lettre, entre cette question et celle de la boulangerie, nous paraît contestable.

La réforme du régime de la boulangerie n'a pas, en effet, pour but de donner aux populations la liberté de régler elles-mêmes la question du pain, elle tend, au contraire, à faire disparaître toute réglementation, en assilant, sous ce rapport, le commerce du pain à celui des marchandises de toute nature qui se vendent à prix débattu entre le producteur et le consommateur.

Si donc, comme nous le croyons, cette réforme doit triompher, les populations, par l'organe de leurs municipalités, n'auront plus, désormais, en ce qui concerne le commerce du pain, pas plus qu'en ce qui se rapporte à tout autre commerce, à revendiquer aucun droit de réglementation, ni même de délibération, et ce n'est pas là, à-coup-sûr, le but que l'on doit assigner à la décentralisation, quant aux affaires administratives.

Sous le bénéfice de cette réserve, nous publions la lettre de M. Limayrac et nous l'en remercions.

LOUIS LAYTOU.

LA QUESTION DU PAIN.

Monsieur le Rédacteur, Malgré que la réforme que l'on cherche à introduire dans la question du pain semble prouver jusqu'à présent que ce qui convient aux grands centres ne convient pas toujours aux localités d'une importance secondaire, il y a lieu de suivre, avec intérêt,

« — Vous ne venez pas pour vous-même ma bonne femme? demanda-t-il. — Non, sire, c'est ma maîtresse, la comtesse Wielopolska, qui m'a envoyée et elle attend la réponse avec anxiété. » Aussitôt l'empereur ouvrit la lettre et la lut. Ensuite il se tourna vers moi. « Dites à madame la comtesse, reprit-il, que je ne suis pas installé ici de façon à recevoir dignement de nobles dames. Mais puisqu'elle désire me parler j'irai chez elle, où demeure-t-elle? Je le lui appris, et il me fit un signe de tête bienveillant. — « Signe madame la comtesse, dit-il, veut être chez elle aujourd'hui vers la soirée, je trouverai bien un quart d'heure pour aller la voir. Dites-le-lui. »

La comtesse avait écouté le récit de sa vieille femme de chambre avec une attention anxieuse. — Oui, tu as raison, s'écria-t-elle, oui, l'empereur viendra! Il viendra, je le verrai, je lui parlerai, je pourrai enfin lui dire tout ce qui m'agite le cœur! O Matuschka, maintenant que je touche au but, une affreuse angouisse s'empare de moi, et il me semble que je ferais mieux de fuir, de fuir bien loin d'ici, de me cacher sous les ondes de la Vistule, tombeau de mon mari, ou sous le tertre du champ de bataille où reposent mes trois frères.

« Ne pensez pas à toutes ces tristes choses, maîtresse, dit Matuschka en retenant ses larmes avec peine; l'obscurité commence à tomber, voici le soir, et l'empereur viendra bientôt. Soyez donc gaie, comtesse; vous êtes si belle quand vous riez! vos yeux resplendent, et l'empereur vous accordera bien plus facilement toutes vos demandes si vous charmez son cœur par votre admirable beauté. »

« Oui, tu as raison, Matuschka, il faut que je sois gaie! s'écria la comtesse, s'arrachant à ses méditations. Les grands de la terre d'ontentent les larmes, car elles sont les brûlants interprètes du malheur, et le malheur importune les grands. Non, je ne pleurerai pas, je serai gaie, afin de plaire à l'empereur. »

la marche de cette mesure, de s'y rattachent et permettent de le prélude de réformes plus larges. Le Journal du Lot a trouvé b la concurrence qui cherche à r habitudes de stabilité onéreuse gime réglementaire. Cette entr dormir dans la quiétude d'un p vaille avec abnégation au soula ouvrière, et promet de multipl ce que les besoins des familles s avoir fixé le prix du pain à 22 s'est décidée, pour faciliter les ger le pain contre un égal poin gers eux-mêmes, cédant enfin que les sollicite, ont adopté e libre.

Aussi nos magasins à pain i tère d'une boulangerie centra de la ville, des campagnes et ronnantes viennent s'approvisi

Le magasin à prix réduit s: la vente du pain de ménage, r classe ouvrière. Cette sorte d essentiellement savoureux et n la satisfaction des consommateurs progressif que prend

Cette réforme, cet essai de mercial, est un véritable suc d'un événement, dans un dépa tré jusqu'ici lent et timide dan La prudence est une excellen puisqu'elle est la mère de la sù du régime commercial actuel que tous les peuples civilisé dans une sainte alliance, pou ment de l'initiative individuel manière définitive le régime d partielle, énergique dans le b sans laquelle aucune améliora peut être faite, à ce moment la persistance dans la voie des des habitudes égoïstes ne se chronisme.

Espérons que notre départ ment, à l'exemple du pays tout entier, prendra sa place à ce banquet de l'avenir, et qu'à son tour le g la pensée de décentralisation qui l'occupe, laissera enfin aux communes la libe re direction de leurs affaires, après avoir donné au : populations la liberté de régler elles-mêmes la ques tion du pain, qui est à nos yeux une des plus import antes.

Agréer, etc.

L. LIMAYRAC.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral en date du 9 janvier courant, la commission chargée de l'aptitude des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, établie à Cahors, ouvrira sa première session le 16 mars prochain, à 8 heures précises du matin, et pour les aspirants, le mercredi, 16 du même mois, à la même heure.

Les aspirants et aspirantes doivent se faire inscrire au secrétariat de la préfecture, un mois avant l'ouverture de la session. Les pièces exigées pour cet examen, doivent être produites en même temps.

Un arrêté préfectoral, en date du 15 janvier fixe la clôture de la chasse, dans le département du Lot, au 25 du courant.

Par arrêtés préfectoraux du 16 janvier, ont été nommés cantonniers : les sieurs Labro (Jean), sur la route départementale, n° 10, en remplacement du sieur Bourrières, réformé pour limite d'âge; Luzergue (Augustin), sur la route départementale, n° 8, en remplacement du sieur Lentillac, démissionnaire.

Par arrêté préfectoral du 18 janvier, M. Delpéch, instituteur communal à Cavagnac, a

Elle s'approcha vivement de la grande psyché placée près de sa toilette et s'y regarda longtemps et avec attention, non comme une femme vaine de ses charmes, mais de l'œil sévère et scrutateur d'un critique qui examine une belle tôte pour en découvrir les défauts. Mais peu à peu son regard s'adoucit; et, en effet, elle avait lieu d'être satisfaite de sa propre image. Rien de représentable dans cette tête belle et fière, ni dans cette taille élancée; sa robe de velours noir, tombant jusqu'à terre en longs plis majestueux, dessinait son buste gracieux et était retenue à son cou par une agrafe de perles. Son visage ovale, à la fois sévère et ravissant, avait une merveilleuse pureté. Une pâleur mate et transparente comme celle du marbre couvrait ses joues et son front large et noble, encore rehaussé par les arcs d'ébène de ses fins sourcils. Ses lèvres de pourpre, légèrement rebondies, se distinguaient par ces belles lignes vigoureuses qui n'appartiennent qu'à l'antique. Ses yeux seuls, ses grands yeux noirs marqués de calme, de sérénité froide et digne; ils respiraient la passion et la tristesse : tantôt ils s'animaient d'une flamme ardente, tantôt ils se voilaient d'un nuage.

« Oui, je suis belle, murmura-t-elle, et un sourire douloureux effleura ses lèvres. Ma beauté est la dernière arme qui me reste pour combattre pour ma patrie. Mon devoir est de m'en servir. Tout pour la patrie, mes biens, mon ang, ma vie et mon honneur! »

Elle tourna la tête vers sa emme de chambre, de l'air d'une reine qui congédie ses esclaves agenoùillés.

La suite au prochain numéro.

une chanteuse des plus éminentes.

Le concert continua, et la signora Bernasconi déploya dans le grand air d'Orphée et Eurydice toute la beauté et l'étendue de sa voix.

Le roi l'applaudit comme il avait applaudi l'inconnue; mais l'empereur resta indifférent et visiblement distrait. Malgré lui, ses pensées se rapportaient sans cesse sur cette dernière, qui, tout en lui peignant d'une manière saisissante le malheur et les souffrances de la Pologne, lui avait rappelé sa promesse d'Épéries.

« C'est une Polonoise, et elle est pleine d'enthousiasme pour sa patrie, se dit Joseph. Sans doute, je la verrai encore souvent, car elle sent que son pays a besoin de ma protection. Mais, la première fois qu'elle se présente, j'imité le prince de la légende : je fais verser de la poix sur le seuil de la porte, afin que ses pieds y demeurent attachés et qu'elle ne m'échappe plus. »

Kaunitz, vivement intrigué aussitôt de l'apparition de l'étrangère, ne fut pas plutôt rentré, qu'il fit appeler son secrétaire intime, qui était un des membres les plus habiles de la police secrète.

« Vous allez prendre sur-le-champ, lui dit-il, des informations sur la chanteuse qui s'est fait entendre ce soir devant moi et devant Leurs Majestés. Il faut que je sache demain matin, à neuf heures, comment elle se nomme, où elle loge et ce qui l'amène à Neustadt. »

— La comtesse Wielopolska. —

« Ainsi, Matuschka, tu crois réellement qu'il viendra? demanda la comtesse. Wielopolska à sa femme de chambre, qui, debout derrière sa chaise, lui entrelaçait des perles dans ses cheveux noirs.

« J'en suis convaincue, maîtresse, répondit Ma-

tuschka en souriant.

« Et tu as bien vu l'empereur en personne, tu lui as bien parlé à lui-même? reprit la comtesse en appuyant ses mains blanches et effilées sur son cœur comme pour en calmer les battements tumultueux.

« Oui, maîtresse, je l'ai vu; je vous ai raconté tout cela. »

« Oh! raconte-le-moi encore, raconte-le-moi, afin que j'apprenne à y croire! s'écria impétueusement la comtesse. »

« Et bien donc, madame, quand vous m'eûtes remis le billet par lequel vous demandiez une audience à l'empereur, j'allai au château, où tout le monde est admis devant lui, par son ordre exprès, et où il reçoit lui-même toutes les lettres et toutes les pétitions. La sentinelle me laissa donc passer, et je me trouvais dans l'antichambre de l'empereur. Il était de très-grand matin, comme vous savez et il n'y avait encore la que le valet de chambre. « Que voulez-vous? me demanda-t-il. — J'ai une lettre de madame la comtesse Wielopolska pour l'empereur, lui répondis-je, mais je dois la remettre moi-même. — Vous n'avez qu'à attendre, répliqua-t-il, l'empereur vient tous les quarts d'heure voir s'il y a quelque'un et recevoir les placets. » — Bientôt, en effet, la porte s'ouvrit, et un jeune et beau monsieur, avec des yeux bleus admirables, sortit d'une pièce voisine. Je n'aurais jamais deviné que c'était l'empereur, car il portait un uniforme tout simple, sans croix ni rubans; mais je m'en aperçus à l'air respectueux du valet de chambre, qui se tenait contre le mur, droit comme un i, et je tombai à genoux, en tendant votre lettre d'un air suppliant. L'empereur vit droit à moi, et comme il prenait la lettre, je lui dis : « Sire, madame la comtesse Wielopolska supplie Votre Majesté de daigner lui répondre. »

« L'empereur, qui était déjà sur le point de rentrer dans son appartement, s'arrêta et me regarda.



été nommé instituteur communal, à Carennac, en remplacement de M. Palot.  
Un arrêté du même jour appelle au poste d'instituteur communal à Cavagnac, M. Palot, instituteur provisoire à Carennac.

Les réceptions de la Recette générale ont été inaugurées, lundi, par une soirée dansante. L'éclat de cette brillante réunion était rehaussé par l'affabilité exquise de M. le Receveur général, de M<sup>me</sup> la marquise du Tillet, surtout, qui sait si bien, avec la grâce infinie qui lui est propre, répandre autour d'elle cette animation cordiale, cet abandon toujours de bon goût, qui distingue et font le charme de ces délicieuses soirées.

Les danses ont continué jusqu'à trois heures du matin.

Le 15 de ce mois, Grimal (Pierre), âgé de 60 ans, de Fiallès, commune de Théminettes, et Cadiergne (Augustin), âgé de 40 ans, de Rudelle, étaient occupés à couper un chêne. Ils avaient presque terminé leur tâche, quand soudain, l'arbre, que des racines ne retiennent plus, tombe sur les deux travailleurs. Lorsque les deux malheureux furent dégagés de sous le chêne, dont le poids était énorme, Grimal ne donnait plus signe de vie : il avait été écrasé; Cadiergne avait une jambe brisée.

**Le denier de Saint Pierre à l'hospice de Cahors.**

Dimanche dernier, avant la grand messe, a été faite, dans la chapelle de l'hospice, la lecture du Mandement de Monseigneur, pour le denier de Saint Pierre. Les pauvres, les infirmes, les petits enfants orphelins, ont tous compris la grandeur et l'importance de cet œuvre éminemment catholique.

Chaque pauvre a voulu ajouter son obole à l'obole d'autres pauvres qui, a fini par devenir une pièce d'or. La quête, faite le soir à vêpres par un enfant de l'hospice, a produit 25 fr. 27 c.

Une lettre circulaire de Mgr l'évêque de Cahors, au clergé de son diocèse, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mgr Bardou, fixe au 30 janvier courant, dans l'église cathédrale, la célébration d'un service funèbre solennel pour Mgr Bardou. Les communautés et les associations religieuses sont engagées à s'y faire représenter. Le même jour, ou le mercredi suivant, 3 février, un service anniversaire, sera également célébré dans toutes les paroisses du diocèse. Tel est le désir de Mgr Péchoud.

On nous écrit de Vayrac :  
La belle race porcine du Limousin qui domine sur nos foires, entrave par la beauté de ses proportions, par l'excellence de ses produits, les progrès que peuvent faire chez nous les races pures ou croisées anglaises.

Aussi l'élevage et l'engrais des pores sont une des industries particulières aux habitants du département de la Corrèze et tendent chaque jour à se répandre davantage dans notre localité.

Mais le grand nombre des jeunes pores exposés en vente sur nos foires a, depuis quatre ou cinq mois, fait subir une baisse sur leur prix, tandis que les pores gras ne se sont vendus à notre foire, 18 janvier, que de 42 à 43 francs, prix moyen, les 50 kilos. A pareille époque et à la même foire, l'an dernier, le prix moyen fut de 48 à 52 francs.

La truffe se vendit, l'an dernier, 16 janvier, sur la place de Martel, 3 fr. 25 à 3 fr. 50 c. le 1/2 kilog.; elle s'est vendue, cette année-ci, à la même foire 16 janvier, de 8 à 9 fr. le 1/2 kilo. — Le froid des premiers jours de l'année a, dit-on, affaibli son arôme et préjudicié sur son poids.

**LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS**

Places données le 16 janvier 1864.

- Philosophie.**  
SECTION DES LETTRES.  
Dissertation latine : 1<sup>er</sup> Francoual ; 2<sup>e</sup> Roche.  
**Rhétorique.**  
SECTION DES LETTRES.  
Version grecque : 1<sup>er</sup> Lagarrigue ; 2<sup>e</sup> Gardot.  
**Seconde.**  
SECTION DES LETTRES.  
Thème grec : 1<sup>er</sup> Vertut ; 2<sup>e</sup> Bousquet.  
SECTION DES SCIENCES.  
Mathématiques : 1<sup>er</sup> Bonnefoy ; 2<sup>e</sup> Carrié.  
Physique : 1<sup>er</sup> Bonnefoy ; 2<sup>e</sup> Molinier.  
**Troisième.**  
Thème grec : 1<sup>er</sup> Lascoux ; 2<sup>e</sup> Souques.  
**Quatrième.**  
Version grecque : 1<sup>er</sup> Lacarrière ; 2<sup>e</sup> Guérillot.  
**Cinquième.**  
Version grecque : 1<sup>er</sup> Gisbert ; 2<sup>e</sup> Chouet.  
**Sixième.**  
Exercices grecs : 1<sup>er</sup> Lagard ; 2<sup>e</sup> Pasquet.  
**Septième.**  
Thème latin : 1<sup>er</sup> Tardieu ; 2<sup>e</sup> Agar.  
**Huitième.**  
Exercices latins : 1<sup>er</sup> Renâtre ; 2<sup>e</sup> Bastide.  
**Enseignement professionnel.**  
(Deuxième année.)  
Comptabilité : 1<sup>er</sup> Pouzergues ; 2<sup>e</sup> Tulet.

(Première année.)  
Tome des livres : 1<sup>er</sup> Solacroup ; 2<sup>e</sup> Vingès.  
**Cours préparatoire.**  
(Troisième année.)  
Ecriture : 1<sup>er</sup> Montagne ; 2<sup>e</sup> Lafaurie.  
(Deuxième année.)  
Ecriture : 1<sup>er</sup> Castanet ; 2<sup>e</sup> Taillade.  
(Première année.)  
Ecriture : 1<sup>er</sup> Delard ; 2<sup>e</sup> Delfour.  
Le Provisoire,  
LAPRADE.

**COMICE AGRICOLE DES CANTONS RÉUNIS DE MARTEL ET DE VAYRAC.**

**Distribution des Primes.**

« Messieurs,

« Les récompenses que vous allez décerner sont restreintes, comme les modestes ressources dont vous pouvez disposer. Les économies réalisées, sur les exercices antérieurs, vous avaient permis, l'année dernière, de donner à vos primes une extension plus grande ; mais aujourd'hui, vous vous trouvez réduits à vos seules cotisations et à la faible subvention que vous accorde l'Etat : la situation financière du département n'ayant pas permis à l'administration supérieure de vous accorder, à titre d'encouragement, la moindre allocation de fonds.

« Et cependant, Messieurs, quelque limité que soit votre budget, vous avez su l'affecter aux principales branches de votre industrie agricole, et si vous n'avez pu les atteindre toutes, au moins pouvez-vous dire que vous avez favorisé celles qui dominent votre situation : j'ai nommé le labourage et l'engraisement.

« Pays de céréales et de prairies, nos deux cantons n'offrent aucune culture spéciale qui possède à un si haut degré le même caractère de généralité, et pour ce motif, vos récompenses premières devaient avoir pour but de stimuler à la fois, et la bonne confection des labours et la production de la viande.

« Autour de nous, Messieurs, on laboure beaucoup, et si, comme je ne crains pas de l'affirmer, bien assuré de n'être démenti par aucun de vous, si, dis-je, les labours sont trop multipliés en ce sens que la culture des céréales occupe une trop grande place dans notre assolement, n'est-il pas évident que la meilleure façon donnée à nos terres, le plus complet soulèvement du sol, peuvent seuls contrebalancer un peu les inconvénients majeurs d'un système trop exclusivement basé sur les récoltes granifères. Aussi, dans le concours des charrues, votre commission a été heureuse de pouvoir accorder, avec les éloges les mieux mérités, la première prime au nommé Jean Cheyroux, de Saint-Michel. La manière dont votre lauréat guidait son attelage et dirigeait son instrument, la parfaite rectitude du sillon, la constance dans la profondeur, le renversement le plus entier de la bande de terre démontraient une rare aptitude ; et son travail, exécuté sans fatigue et avec fruit, était agréable à voir, non-seulement aux membres expérimentés de votre commission, mais aussi au public nombreux qui avait été attiré sur les lieux par cette joute pacifique et que ce spectacle semblait intéresser vivement. Les deux autres lauréats, quoique moins habiles, ont fait néanmoins un assez bon travail.

Les araires, dites *Romains*, ne fonctionnaient pas dans leur terrain habituel. Instrument primitif, incomplet, et grossier, l'araire romaine n'a été admise dans nos concours, que, par égard pour les terres rocheuses et arides d'une partie de votre circonscription. En lui accordant une place modeste mais proportionnelle, vous avez à la fois fait acte de justice et de sens pratique. Vous auriez prouvé, si cela eût été nécessaire, que, dégagés de tout esprit exclusif, vous n'étiez pas les hommes d'un système préconçu et étroit, et que, malgré la supériorité relative d'un instrument, vous ne vouliez pas l'imposer à toutes les situations. Vous avez donc institué un concours pour les araires. Cette partie de la lutte, malgré l'habileté dont a fait preuve un de vos lauréats, a laissé beaucoup à désirer, et la raison en est simple. Dans le champ de Beysac, si gracieusement mis à votre disposition par notre collègue M. le notaire Louradour, la terre est argilo-calcaire et assez résistante. C'est le sol dans lequel la charrue est appelée à rendre ses meilleurs services, de même que l'araire peut seule utiliser les maigres terrains de nos plateaux montagneux.

« Quand sont finis nos travaux de labourage, nos bœufs, qui en ont été le moteur principal, vont, sans exception aucune, finir à la boucherie.

Grands et petits, presque tous les propriétaires en engraisent une ou plusieurs paires, et cette pratique, déjà fort ancienne et fort répandue parmi nous, tend à se propager encore davantage. Nous devons nous en féliciter, Messieurs, et surtout l'encourager ; car, de toutes les industries, nulle ne saurait être plus lucrative. C'est, en effet, la seule, qui, à des bénéfices certains, puisse allier la précieuse faculté de créer les fumiers les plus abondants et les meilleurs. Dans son acceptation la plus rigoureuse, l'engraisement bien entendu n'est rien moins qu'un incessant laboratoire de fertilité et une source constante de richesses.

Toutefois, il ne suffit pas de produire des animaux gras : l'essentiel c'est de les bien faire, et la perfection, dans ce genre d'industrie, ne consiste pas seulement dans l'achèvement le plus fini et à tout prix d'un animal quelconque. Elle comprend aussi et surtout le bon choix du sujet, sa conformation et ses aptitudes, le mode d'alimentation, les soins hygiéniques, et si vous ne pouvez directement enseigner ce que votre expérience si éclairée vous a démontré être la juste pondération de toutes choses dans cet ordre de faits, au moins, pouvez-vous l'indiquer en partie. C'est là, Messieurs, l'enseignement pratique qui ressort clairement des récompenses que vous accordez. MM. Mazeyrac de Ginot, et Henri du Bousquet, de Vayrac, ont obtenu vos deux premières primes. Leurs animaux étaient fort remarquables, à tous égards, et vous ne pourriez moins attendre de l'habileté bien connue de nos collègues. M. Mazeyrac qui avait présenté plusieurs paires, aurait mérité votre troisième prime, si votre règlement n'avait formellement décidé que dans chaque catégorie il ne serait accordé qu'une seule prime à chaque concurrent. C'est à M. Louis Bayle, de Cavagnac, qu'est échue votre dernière récompense. Quoique gras, ses grands bœufs ont failli être repoussés, pour défaut de conformation, car il est bon, Messieurs, que les cultivateurs s'habituent à considérer l'animal défectueux comme un mauvais fabricant de viande, et cet aphorisme de physiologie animale est trop souvent confirmé par

une décevante expérience, pour que votre jury des récompenses ne s'impose pas le devoir de combattre les animaux mal conformés, chaque fois qu'il aura à les juger.

« Le labourage et l'engraisement, voilà à quoi se résument vos récompenses agricoles proprement dites. En changeant le premier terme, on dirait que vous avez pris, cette année, pour devise, les paroles de cet illustre homme d'Etat qui n'hésitait pas à affirmer que « Le pâturage et le labourage sont les mamelles de l'Etat ».

« A côté de ces encouragements, vous avez entouré de votre sollicitude l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires. Comme l'année dernière, vous avez lieu de vous féliciter des résultats obtenus. Les jeunes élèves qui se sont présentés à vos examens ont pleinement répondu à votre attente, et vous n'auriez aucun regret à exprimer de ce chef, si le nombre des instituteurs concurrents était plus grand et si cet enseignement était plus répandu dans nos cantons. Mais, aussi, Messieurs, peut-être la faute nous en revient-elle, et chacun de nous pourra se demander, s'il n'aurait pu exercer quelque influence autour de lui, pour arriver à un meilleur résultat. Puissent ces réflexions nous servir à un ans et aux autres et nous donner, l'année prochaine, un concours plus nombreux.

« L'exposé que j'ai l'honneur de vous soumettre resterait incomplet si je ne vous parlais de l'heureuse fortune du trieur acheté par vos soins. Arrivé depuis bientôt trois ans, cet instrument a paru dédaigné par la population qui l'appréciait mal, et qui, malgré nos conseils, s'en servait à peine. Il ne faut pas s'en étonner. Et chacun de nous sait combien ce sentiment de défiance, à l'endroit des nouvelles machines, est ancien parmi nous. Il tend cependant à disparaître rapidement. J'en pourrais citer de nombreuses preuves, et le résultat obtenu par le trieur Marot, de Niort, n'est pas la moins frappante. L'excellence de son travail lui a attiré une telle affluence, que l'on venait se faire inscrire à tour de rôle et que souvent la nuit voyait se continuer ce que le jour laissait inachevé.

« Aux dernières semences, ce n'est pas moins de 6 à 700 hectolitres de blé qui ont été passés au trieur par de petits cultivateurs. Ce résultat, si concluant, justifie l'acquisition que vous avez faite, et prouve qu'elle répond à un besoin sérieux. Elle montre aussi les agriculteurs de jour en jour plus soigneux de leurs intérêts, s'attachant à ne semer que les grains les meilleurs ; et vous en voyez d'ici les conséquences : leur importance se mesure au nombre d'hectolitres ensemencés, en graines bien épurées, bien nourries, et l'on pourrait presque dire : *Telle semence, telle récolte.*

« Tout modestes que puissent être vos travaux, vous avez lieu néanmoins de vous féliciter de vos efforts. Le bien est toujours lent à se faire ; — c'est la loi du progrès, — mais il vient à son heure. — Je ne voudrais pas dire que votre exemple a eu déjà une salutaire influence, et que d'autres sociétés s'organisent à l'instar de la vôtre ; mais je suis heureux de constater, Messieurs, que les premiers, dans le département, vous avez, dans la limite de vos forces, arboré le drapeau des améliorations agricoles, et que le succès est venu couronner votre œuvre.

« Il vous reste beaucoup à faire ; mais les difficultés ne sauraient arrêter votre généreuse initiative ; et le passé, Messieurs, nous est un sûr garant de l'avenir.

» Ferd. FOULHADE.

**DISTRIBUTION DES PRIMES :**

- Bœufs gras.**  
1<sup>er</sup> prix. M. Mazeyrac, de Ginot... 50f.  
2<sup>e</sup> — M. Henri Dubousquet, de Vayrac... 40  
3<sup>e</sup> — M. Louis Bayle, de Cavagnac... 30
- Labourage. — Charrues.**  
1<sup>er</sup> prix. M. Jean Cheyroux, de St-Michel... 25  
2<sup>e</sup> — M. Jean Laville, de St-Michel... 20  
3<sup>e</sup> — M. Jean Delvert, de Condac... 15
- Araires.**  
1<sup>er</sup> prix. M. Tirengaut, de Martel... 15  
2<sup>e</sup> — Ex æquo { Marty, de Martel... 5  
Sarracaz, de Martel... 5
- Instituteurs.**  
1<sup>er</sup> prix. Frères de l'école de Martel, médaille d'argent, grand module.  
2<sup>e</sup> — M. Sourzat, de Cressensac, médaille d'argent, petit module.
- Élèves.**  
1<sup>er</sup> prix. Ex æquo { Delsel, de Martel... 40  
Bourdet, de Martel... 40  
2<sup>e</sup> — Périquoy, de Martel... 40  
3<sup>e</sup> — Barre, de Cressensac... 40  
4<sup>e</sup> — Rouré, de Martel... 40  
5<sup>e</sup> — Sourzat, de Cressensac... 40
- Chaque élève reçoit, en outre un *Petit Traité d'agriculture*.  
Chaque prime est suivie d'une médaille de bronze.  
Pour copie conforme :  
Le Secrétaire du Comice,  
Ferd. FOULHADE

**CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.**

Séance du 17 janvier 1864.  
24 Versements dont 3 nouveaux... 3635f 29  
41 Remboursements dont 45 pour solde... 9443 69  
Pour la chronique locale : A. LATYON.

**AVIS.**

Madame veuve Lagarrigue, a l'honneur de prévenir le public que M. Bouyssou, n'a jamais été son liquidateur pour la vente des bois. Elle continue aujourd'hui, comme par le passé, le commerce des bois de construction de toute nature, et de toute qualité. En raison de la baisse des bois du Nord, elle vend cette marchandise, à cinq pour cent au-dessous du cours actuel.

**MEXIQUE.**

On écrit de la Vera-Cruz, 15 décembre : C'est prématurément que l'on a annoncé la retraite de Mgr. l'archevêque Labastide et de Solas ;

ces deux personnages ont repris leurs postes de membres de la régence.

Les protestations continuent à surgir de toutes parts contre la candidature de Maximilien dans la capitale même ; il y a eu ces jours derniers une motion dans ce sens, qui aurait même donné lieu à quelques troubles, sans la sagesse et la fermeté du général Nègre, qui a su les prévenir.

L'occupation française devient, du reste, de plus en plus sympathique aux populations, qui demandent partout, soit un Français pour empereur, soit l'annexion du pays à la France, soit enfin de rester en république ; mais personne ne veut de l'Autriche.

Il paraît certain que M. Lincoln a répondu à Juárez qu'il ne pourra lui envoyer de secours d'aucune sorte tant que durera la guerre avec le Sud ; ce ne serait donc qu'une provocation imprudente qui ferait sortir le Nord de sa neutralité dans la question mexicaine.

On avait annoncé l'assassinat de Doblado par ses propres soldats ; cette nouvelle est démentie. On dit même que le général aurait fait des propositions d'arrangement au général Bazaine, qui les aurait refusées.

Les soldats indiens, enrôlés comme auxiliaires de l'armée d'occupation, se montrent très-satisfaits de la manière dont on les traite. Les officiers se conduisent très-bien avec eux. On les instruit en espagnol. On compte déjà quelques caporaux parmi ces nouveaux soldats de la France.

On écrit de Mexico le 10 décembre 1863.

« Les nouvelles que nous recevons de l'intérieur sont très-satisfaisantes, vous pourrez en juger par le communiqué suivant, adressé hier aux journaux par M. le colonel Manèque, sous-chef de l'état-major général :

« Le général en chef, parti de Mexico le 18 novembre, avait réuni le 27, à Acambaro, toute la 1<sup>re</sup> division, commandée par le général de Castagny, et la division Marquez.

« Toute cette route s'est faite sans que l'ennemi voulût nous attendre nulle part. A Maravatio seulement, un de nos pelotons de chasseurs rencontra une arrière-garde juariste composée de 450 cavaliers, et la culbuta, après lui avoir tué une dizaine d'hommes, restés sur le champ de bataille.

« D'Acambaro, le général en chef dirigea la brigade Berthier et la division Marquez sur Morelia, où ils entrèrent le 30 novembre sans coup férir.

« Le 2 décembre, le général Berthier, laissant à la division Marquez la garde de l'Etat de Michoacan, a rallié le général en chef, qui avait quitté Acambaro le 1<sup>er</sup> décembre pour marcher sur Celaya, où il devait rejoindre la division Douay venue par Tepeji, San-Juan del Rio et Queretaro.

« Sur cette route non plus l'ennemi ne fut pas rencontré, et partout les populations ont accueilli favorablement les troupes de l'intervention.

« L'ennemi, qui avait rassemblé toutes ses forces entre Salvatierra, Valladolid, Santiago, Salamanca et la route de Guanajuato, a, sur une seule démonstration du général Bazaine, évacué la position de Salvatierra ; il paraissait, à la date du 6 décembre, s'être concentré dans les environs de Silao.

« Le 4 décembre, le général Douay, précédé de la division Mejia, a quitté Celaya pour marcher sur Guanajuato, par San Miguel de Allende.

« Le général de Castagny a quitté Celaya le 7 décembre pour marcher sur Salamanca, et le général en chef lui-même, avec la brigade de cavalerie, a quitté Celaya le 7, pour continuer les opérations.

» Mexico, le 8 décembre 1863.  
» Le colonel sous-chef d'état-major général, MANÈQUE. »

**Le Times et Mazzini.**

On y a mis le temps, mais on s'aperçoit enfin, de l'autre côté du détroit, qu'il est honnête pour l'Angleterre de servir comme d'hôtelier et de caverne aux scélérats qui, se gardant de tout risque, expédient sur le continent des assassins fanatiques. Le *Times* dirige contre Mazzini un réquisitoire formel, l'adjuvant, avec plus de candeur encore que de véhémence, de se disculper à l'égard du complot infâme dont on l'accuse d'être l'instigateur.

« Ce soupçon, dit-il, est un des plus odieux qui puissent atteindre une créature humaine. Il n'y a pas le moindre trait d'héroïsme dans la conduite de celui qui, de l'Angleterre ou de l'Italie, où il est en sûreté, envoie d'autres hommes remplir une horrible mission de vengeance contre le souverain de la France, proscrire par les haines du parti.

« De plus, c'est à nous de voir s'il est de l'intérêt de la Grande-Bretagne que l'on continue d'abuser aussi indignement de notre hospitalité. Notre traité d'extradition avec la France comprend les tentatives d'assassinat, si Greco et ses associés s'étaient sauvés en Angleterre après une pareille tentative, nous eussions été obligés de les livrer. Il serait vraiment étrange que leur chef ne fût ni sujet à l'extradition, ni passible de la justice anglaise. »

Dans quelques semaines, la justice française prononcera sur la culpabilité de Mazzini et de ses complices. Nous rappellerons alors au *Times* les protestations qu'il formule, les engagements qu'il prend au nom de la Grande-Bretagne.

Pour extrait : A. LATYON.

**Paris**

On a continué aujourd'hui, au Corps Législatif, la discussion du paragraphe de l'adresse relatif à la situation industrielle et commerciale dans ses rapports avec les traités d'échange internationaux.

La commission de l'adresse a modifié comme il suit, le paragraphe sur la Pologne : « Nous espérons que l'esprit de conciliation qui anime les



deux souverains parviendra à écarter tout ce qui pourrait faire obstacle aux bonnes relations entre les deux puissances. On assure que l'opposition maintient ses deux amendements, dont l'un, comme on sait, tend à la reconnaissance comme belligérants des insurgés polonais.

Une grande affluence se pressait, dès ce matin, aux abords du ministère des finances afin de se faire inscrire pour l'obtention des titres du nouvel emprunt. Les avis des départements signalent un égal empressement de la part des gros et petits capitalistes.

Le bruit d'une indisposition de l'Empereur s'est répandue aujourd'hui par suite de l'ajournement du bal annoncé pour ce soir aux Tuileries. Il suffit pour rectifier cette rumeur, de dire que Sa Majesté assistait hier, avec l'Impératrice et le prince Impérial, à la représentation du *Naufrage de la Méduse*, au théâtre du Châtelet.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Un moteur-Lenoir, de la force d'un cheval, fonctionne chez M. Prudhomme, fabricant d'appareils électriques, avenue Victoria, 9, à Paris.

Un autre moteur-Lenoir, de la force de 2 chevaux, fonctionne chez MM. Schlatter et fils, lithographes, 26, rue du Petit-Carreau, Paris.

Cinq moteurs-Lenoirs fonctionnent au Grand-Hôtel, pour le service intérieur, la distribution des eaux, l'élevation des Voyageurs, des ba-

gages, etc., boulevard des Capucines, 35, Paris.

Théâtre de Cahors

Le spectacle de dimanche eut les suffrages des amateurs les plus difficiles. M. Decroze, le nouveau pensionnaire de M. Roux, a montré toutes les qualités d'un grand premier rôle dans une œuvre où les situations émouvantes sont enchaînées et développées avec beaucoup d'art. M<sup>me</sup> Delamare, dont le talent plein de ressources, se prête aux genres les plus opposés, a partagé son succès. Ils ont été rappelés après le troisième et le cinquième actes. Les autres artistes les ont bien secondés, M. Dumas a fait frémir comme un véritable empoisonneur, et M<sup>me</sup> Dumas a spirituellement tiré parti d'un rôle peu important.

Le mari de la dame des chœurs a varié les plaisirs de la soirée. Cette bouffonnerie a été extrêmement amusante grâce à MM. Weis, Ferrand et Bertié, MM<sup>mes</sup> Weis et Saint-Charles.

Jeu, 21 janvier 1864.

LA FEMME QUI TROMPE SON MARI

Comédie-Vaudeville en 1 acte.

CROQUE POULE

Comédie-Vaudeville en 1 acte.

INRERMÈDES.

1<sup>o</sup> Elle est au Ciel! Romance chantée par M<sup>me</sup> RICORD.

2<sup>o</sup> La Parodie de Lucie, chantée par M. WEIS.

3<sup>o</sup> Grand air de Jane-Grey, romance chantée par M<sup>me</sup> RICORD.

La Femme qui se grise

Vaudeville en 1 acte.

Dimanche prochain, LE BOSSU, drame

en cinq actes. M. DECROZE remplira le rôle de Lagardère.

Le quatrième numéro de l'Autographe vient de paraître. On peut juger de l'intérêt qu'il offre par le Sommaire que voici :

SOMMAIRE

A. Thiers. — Alfred Darimon. — Napoléon 1<sup>er</sup>. — Jules Simon. — Henri de Riancey. — P.-F. Tissot. — Octave Feuillet. — Lafayette. — Mirabeau. — Alfred de Musset. — Sept archevêques de Paris : le cardinal Maury, le cardinal de Périgord, H. L. de Quélen, D.-A. Affre, Sibour, le cardinal Morlot et Mgr Darboy. — Mgr Miollis. — Saint Charles Borromée. — L'abbé Gerbet. — Alexandre de Lavergne. — Le vicomte d'Arincourt. — Auguste Blanqui. — Béranger. — Méry. — Michel Chevalier. — H. de Lourdoeix. — Mistral. — Frédéric Bastiat. — Jean Reynaud. — Louis Reybaud. — Alphonse de Lamartine. — Berville. — Auguste Vaquerie. — Marat. — Auguste Preatult. — Charles de la Rounat. — Henry Martin. — Patin. — Guillaume Guizot. — Rossew Saint-Hilaire. — M<sup>me</sup> Georges. — M<sup>me</sup> de Girardin. — Etienne Arago. — Arsène Houssaye. — Félicien Maleville. — Pongerville. — Cuvillier-Fleury. — M<sup>me</sup> Charles Reybaud. Marquis de Foudras. — Saint-Georges. — H.-A. Peupin. — Diaz. — Les Japonais. — M<sup>me</sup> Ristori. — Léon Faucher. — Dupaty. — Alfred Nettement. — Emile Augier.

Cette publication, qui ne durera qu'une année, a commencé le 15 décembre 1863, et finira le 15 décembre 1864. — Paris et les départements 12 fr. — Pour recevoir un numéro franco, envoyer 60 cent. en timbres-poste.

Recommander, en cette saison de RHUMES et de gripes, le SIROP et la PATE DE NAFÉ DE DELANGRENIER, c'est partager l'opinion des plus célèbres docteurs de Paris, qui ont constaté leur efficacité. Dépôts dans les pharmacies.

PURGATIF de DESBRIÈRE.

Le CHOCOLAT DESBRIÈRE purifie parfaitement et

sans irriter. C'est le meilleur DÉPURATIF dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la BILE et les HUMEURS qui obstruent les viscéres. — Dépôts dans les Pharmacies. (Se défier des contrefaçons).

MAL DE DENTS. — L'EAU DU D<sup>r</sup>. OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les Pharmacies.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI

supérieur par son parfum et ses propriétés lévénites et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 16 janvier. Rigal (Jean), à Toulousque.
  - 17 — Tulet (Guillaume), aux Hortes.
  - 17 — Bourgeois (Adeline), rue Impériale.
  - 18 — Labie (Françoise), rue Brives.
  - 18 — Gary (Jean-Baptiste) rue Coin-de-Lastie, naturel.
  - 19 — Pezet (Jean-Antoine), rue du Boulevard.
  - 19 — Soulacroix (François), chapelier, et Pasquet (Jeanne), sans prof., Cahors.
- Décès.
- 18 — Carayon (Guillaume), rentier, 75 ans, rue Brives.
  - 20 — Rigal (Jean), 4 jours, à Toulousque.

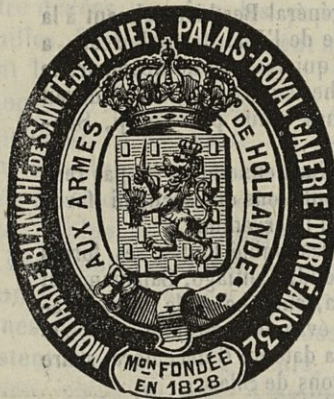
Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les fruits de recouvrement seront à leur charge.

Au nom de l'Humanité, communiquez cette instruction; il en résultera un bien immense. DOCTEUR KOOKE.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

(de HOLLANDE), de DIDIER.



37 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre docteur KOOKE appelle à si juste titre UN REMÈDE BÉNIN, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Maladies des intestins, les Dysenteries, les Diarrhées, les Insomnies, les Maladies du foie, les Hémorroïdes, les Rhumatismes, les Eruptions, les Pâles couleurs, la Goutte, les Dartres, les Constipations habituelles opiniâtres, l'Asthme, les Catarrhes, l'Hypocondrie, les Vents, les Glaires, les Maux provoqués par les retours d'âge ou la Puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Nos seuls dépositaires pour le département du Lot sont : MM. Vinel, pharmacien, à Cahors; Houlié (Eugène), épicer, à Figeac.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS, RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

**Dots des enfants.** — Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 15 et 19 ans de durée.  
**Assurances pour la vie entière,** avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné.  
**Rentes Viagères** immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux.  
 S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National. Boulevard sud-est.

CAFÉ D'APPERT

Inventeur des conseils alimentaires. Arôme supérieur, concentré à la vapeur, dans des boîtes de fer-blanc hermétiquement fermées.

LE MEILLEUR

3 Méd. d'or; 2 Méd. de 1<sup>re</sup> classe. Récompenses nation. de 2,000 et 12,000 fr. En gros à l'usine rue de la Mare, 75, Paris. — En détail, chez les principaux Epiciers de France.

PÂTE ET SIROP

DE BERTHÉ

A LA CODEÏNE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature ci-contre.

Pharmacie, Lauréat des Hôpitaux. 151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

AVIS

- Tilburys à quatre ressorts..... 280
- Jardinières à quatre ressorts..... 280
- Petites voitures, bien finies..... 450

Tous genres de voitures dans les mêmes conditions de prix. Garantie d'un an. S'adresser à M. SÉVAL, carrossier, sellier, harnacheur, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris. DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE. Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE. Un Rapport officiel constate que toutes les boîtes portent la qu'elle ne contient pas d'opium. Signature REGNAULD AINÉ. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE SUR TOUTE SORT D'ÉCLAIRAGE.

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE

LEPETIT J<sup>ne</sup>

Rue de la Liberté, à Cahors.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. U. CALMETTE A CAHORS

- Les Expiations, roman en vers, par Léon Valéry, 1 volume in-12..... 3f
- Heures intimes, par le même, 1 volume in-18..... 2
- Rose de Montal, drame en 5 actes et en vers, par le même..... 1
- Mémoire sur le rétablissement des Tours, brochure in-8°, du même auteur. 1
- Lettres sur Uxellodunum, par Raphaël Périé, bibliothécaire de Cahors, brochure in-8° de 56 pages..... 2
- « Ce travail, comme l'annonçait un des grands journaux de Paris, la Patrie, a été présenté à S. M. Napoléon III, qui voulut bien en faire remercier l'auteur par un de ses aides-de-camp. »
- Histoire politique, religieuse et littéraire du Quercy, à partir des temps celtiques jusqu'en 1789, par Raphaël Périé, tome 1<sup>er</sup>, in-8°..... 7 50

AVIS

M. BOUYSSOU (René), briquetier, à Cabessut, offre le bois à brûler, 1<sup>re</sup> qualité, à 13 francs le stère.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc. Cartes de Visite

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.

A VENDRE

En Bloc ou à Parcelles, pour cause de déplacement :

- 1<sup>o</sup> Une jolie PROPRIÉTÉ, d'une contenance de 13 hectares 37 ares 70 centiares, située près le bourg de Pradines, à 6 kilomètres de Cahors, et consistant en Maison de Maître, Maison de Colon, Bâtiments d'exploitation, Cour, Jardins, Terres labourables, Vignes et Bois;
- 2<sup>o</sup> Un PRÉ, avec Grange, d'une contenance de 1 hectare 25 ares environ, situé près le Roc de Payret, aux abords de la Route Impériale n° 111. On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M. CAMBORNAC, propriétaire, à Pradines, ou à M. MOUSSET, agent d'affaires, à Puy-l'Evêque, qui se trouvera sur les lieux le Dimanche, le 17 janvier 1864, et les Dimanches suivants.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROCQUE

SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE

SANS ODEUR 55, B<sup>t</sup> SÉBASTOPOL R. D.

NI SAVEUR, GARANTIE PURE. Paris.

Pêcheries au Nord de la Norvège.

SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.

Dépôt chez MM. Bergerol, Vinel, pharmaciens, à Cahors.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

TEINTURE OBERT

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon : 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, RUE SAINT-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)



TRAPPISTINE

LIQUEUR DE TABLE digestive et apéritive préparée par les RR. PP. TRAPPISTES EUX-MÊMES au couvent de la Grâce-Dieu, près Besançon (Doubs). Dépositaire, M. ANDRÉ MONTAGNE, liquoriste, à Cahors.

NOTA. On peut aussi s'adresser directement au couvent

YEUX

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature : *Chambrier*. Dépôts : à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Catus, CAMBORNAC; à Puy-Lévy, DELBREIL; à Gramat, LAFON-BESSIÈRE, ph.; à Gourdon, CABANES ph.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARBAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

MASSABIE, arquebusier

à Cahors, Boulevard Nord

Assortiment de fusils Lefauchaux et autres systèmes. — Articles de chasse. — Réparations d'armes garanties.

Dépôt de Feux d'artifice de Paris. — Articles d'Illuminatio.

A LOUER

Une Boulangerie, située à Cahors, rue Saint-James. Cette Boulangerie est déjà ancienne et jouit d'une nombreuse clientèle; il y a un four assez grand pour faire four banal.

S'adresser au sieur Linas (Antoine), limonadier, ou à Marc-Cariol, propriétaire.